

LE PROJET EN CHIFFRES

- Un site d'étude de 66,8 hectares sur lequel seront implantés :
 - 14 460 panneaux solaires au sol, sur une surface de 8,8 ha
 - 42 370 panneaux solaires flottants, sur une surface de 12,7 ha
- Puissance installée totale du site : 31,3 MWc
 - 10,12 MWc pour la partie au sol
 - 21,18 MWc pour la partie flottante
- Production d'électricité estimée à environ 34,5 GWh/an
- Soit la consommation d'environ 19 000 personnes/an (hypothèse de 4 000 kwh par foyer, pour 2,2 personnes par foyer)

EXPERTISE SOLAIRE

Dans le cadre de sa stratégie à horizon 2025, Boralex accélère ses activités dans l'énergie solaire. Cette accélération est déjà palpable sur le terrain. En 2021, nous avons mis en service notre 1ère centrale solaire flottante à Peyrolles-en-Provence (13), une prouesse d'innovation technologique sur un marché émergent (voir encadré ci-dessous).

Nous avons également déposé en Préfecture de l'Yonne le projet solaire de La Herse (commune de Villemanoché) qui mêle technologie au sol et technologie flottante. Il sera composé d'une centrale au sol de 8,4 ha et d'une centrale flottante de 16,5 ha.

Le projet solaire de La Herse produira l'équivalent de la consommation d'environ 16 200 personnes. Son exploitation et sa maintenance seront assurées par nos équipes basées à Verrières, à 90 km de Villemanoché.

Le 7 décembre 2021, Boralex a mis en service sa première centrale photovoltaïque flottante sur la commune de Peyrolles en Provence. Cette centrale de 14,7 MWc est composée de plus de 43 000 panneaux photovoltaïques installés sur une structure flottante d'une emprise totale de 12,6 ha.

Le projet photovoltaïque de Peyrolles-en-Provence trouve son origine dans l'initiative de la commune du même nom et d'un carrier pour la reconversion d'une gravière en eau arrivée en fin d'exploitation. Dans le cadre de l'élaboration du projet de réhabilitation de la carrière, une démarche concertée a été mise en place par l'exploitant du site et la commune. Le projet de parc solaire flottant, confié à Boralex, est développé sur le plan d'eau des Chapeliers. Il constitue une des premières étapes de reconversion du site. Le développement du projet s'est déroulé en 4 années sur la période 2016-2020.



BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

DEPUIS 20 ANS, BORALEX INVESTIT DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ENR* EN FRANCE

*Énergies renouvelables

Développement, construction et exploitation de sites de production d'énergie renouvelable

67 PARCS ÉOLIENS 4 PARCS SOLAIRES 1 ACTIF DE STOCKAGE

PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE

+1GW

Implantation au plus près des sites : Blendecques (62), Abbeville (80), Lille (59), Paris (75), Verrières (10), Ménétreols-sous-Vatan (36), Lyon (69), Gannat (03), Chaspuzac (43), Marseille (13), Avignonnet-Lauragais (31), Haute-Goulaine (44) et Bordeaux (33).

+230
Employé(e)s

DANS LE GRAND EST ET LA BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

PUISSANCE INSTALLÉE EN EXPLOITATION

200

MW

1 agence à Verrières (10)

15 salarié(e)s en charge de :
- Développement de projet EnR
- Exploitation et maintenance de sites

- 150 MWc DE PROJET SOLAIRES EN DÉVELOPPEMENT
- 14 PARCS ÉOLIENS EN EXPLOITATION ET 200 MW DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT
- 1 ACTIF DE STOCKAGE EN EXPLOITATION

À VOTRE ÉCOUTE

Vous avez des questions sur le projet solaire ou souhaitez recevoir les prochains numéros de ce Journal du Solaire directement par email ? Nous vous invitons à envoyer votre demande accompagnée du nom du projet et de vos coordonnées à l'adresse suivante :

jeanne.dupas@boralex.com



Boralex S.A.S.
18 rue Jean Moulin
10390 Verrières

boralex.com
@boralexfr

Photos non contractuelles
Imprimé sur du papier 100 % recyclé
Publication : © Boralex SAS

BORALEX

Le Journal du Solaire

DÉCEMBRE 2022 - NUMÉRO 2



PROJET SOLAIRE DE LA PLAINE DE NANGE

Les énergies renouvelables, essentielles par nature, sont désormais nécessaires. Chez Boralex, nous sommes plongés dans ce nouveau monde énergétique depuis plus de 20 ans. Nous produisons de l'électricité verte, de façon durable pour les générations futures. En 2022, en France, nous exploitons plus d'1,1 GW d'actifs éoliens et solaires qui produisent l'équivalent de la consommation électrique annuelle de plus de 1 demi million de foyers français.

L'ère des énergies renouvelables est avant tout une ère de coopération. Nous savons que nos territoires sont une chance. En France, nous n'avons pas de pétrole mais nous avons de l'eau et des cultures, nous avons du vent et du soleil. Seules les énergies renouvelables sont capables de rapprocher la production de la consommation, de remettre l'énergie dans le quotidien des français. C'est pourquoi lorsque nous arrivons sur un territoire, nous nous inscrivons dans une logique de temporalité et veillons à développer petit à petit, avec les parties prenantes, une relation durable et devenir voisins pour, in fine, fournir de l'énergie renouvelable pour tous.

Ce Journal du solaire est une démarche volontaire de Boralex qui souhaite communiquer et informer les populations concernées par le projet avec transparence et objectivité.

Nous vous souhaitons, à toutes et tous, une bonne lecture.

PROJET SOLAIRE

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Comme annoncé dans le premier numéro du Journal du Solaire distribué en août 2021, la demande d'autorisation de permis de construire pour le projet photovoltaïque de la Plaine de Nange a été déposée le 1er octobre 2021. Depuis cette date, le dossier est en instruction par la Direction Départementale des Territoires (DDT).

La dernière étape, nécessaire à l'instruction de la demande de permis de construire est l'enquête publique. L'enquête publique est un processus de consultation du public prévu par le Code de l'environnement. Elle permet à la population, en amont de la phase de décision administrative, de formuler des observations sur le projet.

Le Commissaire Enquêteur, nommé par le Tribunal Administratif a la responsabilité de conduire, de manière impartiale, l'enquête publique. Pour ce faire, le dossier de demande de permis de construire est mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique (au moins 30 jours). Et le Commissaire Enquêteur va tenir plusieurs permanences au sein des mairies des communes qui accueillent le projet pour recueillir les observations du public au sein d'un registre. A l'issue de l'enquête publique, il transmet un rapport d'enquête au Préfet relatant la manière dont s'est déroulée cette dernière et rédige des conclusions motivées où il exprime son avis personnel sur la base des observations du public.

Après réception des conclusions du Commissaire Enquêteur, le Préfet aura 2 mois pour rendre sa décision finale.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Borex souhaite s'inscrire dans une démarche territoriale avec la mise en place d'un financement participatif citoyen pour financer les études techniques du parc photovoltaïque de la Plaine de Nange. Les citoyens locaux auront la possibilité d'investir dans le projet afin de contribuer concrètement à l'autonomie du territoire et à la transition énergétique.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LA SÉQUENCE « ÉVITER - RÉDUIRE - COMPENSER » (ERC)

Comme toute activité humaine, l'exploitation de parcs photovoltaïques entraîne une modification de l'environnement avec des conséquences sur la faune et la flore locale. La séquence « Éviter - Réduire - Compenser » (ERC) a pour objectif d'adapter le projet en fonction des espèces identifiées sur le site lors de la phase d'études. Cette séquence vise à, d'abord, éviter les atteintes à l'environnement, puis à réduire celles qui ne peuvent être suffisamment évitées et, enfin, à compenser les effets notables qui n'ont pu ni être évités ni être réduits.

Le projet de la Plaine de Nange a été conceptualisé dans le respect de cette séquence de façon à présenter le meilleur compromis possible entre production d'énergie verte et maintien de la biodiversité sur site. Les principes mesurés étudiés dans le cadre du projet sont les suivantes :

- Adaptation des emprises du projet : cet évitement permet le maintien des stations d'espèces végétales et est favorable au maintien d'habitats de reproduction et d'alimentation de la faune
- Traitement des espèces exotiques envahissantes : un arrachage sera réalisé avant la montée à fleurs des plants
- Gestion des espaces ouverts : une pâture extensive sera mise en place par un berger
- Suivis écologiques en phase chantier et en phase exploitation
- Mise en défens et pose d'un balisage : un grillage de balisage orange sera installé autour de la zone humide et autour des zones d'enjeu. Cette mesure a pour objectif de protéger les trois zones à enjeu très fort pour le peuplement piscicole et pour la grenouille commune pendant la phase travaux
- Restauration de la zone humide : la présente mesure prévoit de restaurer 2 500m² de zone humide de type ripisylve de bois durs, avec un décaissement en arrière de la ligne de ripisylve du plan d'eau pour créer un haut fond, puis une plantation d'arbres des milieux humides si besoin. La mesure prévoit de plus un entretien de la zone humide à proximité pour permettre d'améliorer sa fonctionnalité, qui est actuellement faible. Pour cela, la végétation arborée (Saulle blanc et Noisetier) bénéficiera d'une coupe sélective régulièrement (trisannuellement)
- Création de deux hibernaculum : ces structures serviront d'habitats favorables aux reptiles



CHRONOLOGIE

- 2020**
Printemps : Signature des accords fonciers, rencontre des élus et lancement de l'étude environnementale
Automne : Réalisation des études techniques
- 2021**
Printemps : Lancement de l'étude technique globale et de l'étude paysagère
Été : Conception du dossier administratif
1^{er} octobre : Dépôt de la demande d'autorisation de Permis de Construire (PC)
- 2022**
 Instruction du dossier par la DDT
- PLANNING PRÉVISIONNEL**
- Fin 2022 - début 2023**
 Enquête publique
- Horizon 2023**
 Signature de l'arrêté préfectoral d'autorisation
- Horizon 2024 - 2025**
 Construction et mise en service prévisionnelle

